
SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel

Commission Locale de l'Eau du 31 mars 2016 à 14h00

Compte rendu de réunion

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du CR de la séance du 03/11/2015 et approbation de l'Ordre du jour de la séance**

- 2. Délibérations**
 - 2016-1 : Observatoire des zones humides : validation de la méthodologie et validation des inventaires
 - 2016-2 : Observatoire des cours d'eau : validation de la méthodologie et validation des inventaires
 - 2016-3 : Position de la CLE vis-à-vis de l'étude d'acceptabilité sur la Ria d'Étel

- 3. Informations**
 - 3-1) Présentation du contenu des scénarios alternatifs
 - 3-2) Adhésion au CRESEB – modification de la convention constitutive
 - 3-3) Projets financés au titre du POI 2015
 - 3-4) Point sur l'avancement des études complémentaires :
 - a) Etude de modélisation des phénomènes d'algues vertes
 - b) Etude sur l'acceptabilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'assainissement

Annexes :

Annexe 1 - Supports de présentation de la réunion CLE du 31 mars 2016

Le 31 mars 2016 à 14h00, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée le 15 mars, s'est réunie au Lycée de Kerplouz à Auray, sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

Nombre de membres :**En exercice : 50****Présents : 23****Représentés : 9****Votants : 32****Etaient présents :****Collège des Elus :**

BLEUNVEN Yves, Conseiller départemental du Morbihan et Président de la CLE - AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique - GASTINE Roland, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - RIGUIDEL Dominique, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - LE BODO Pierre, Président de Vannes Agglo - GUERNEVE Michel, Maire de Locqueltas - GOASMAT Bruno, Maire de Belz - EVENO Thierry, représentant du PNR du Golfe du Morbihan - BERTHOLOM Denis, Conseiller départemental du Morbihan - LE TRIONNAIRE Loïc, Conseiller communautaire de Vannes Agglo - CAMUS Patrick, membre du SIAEP Vannes Ouest - LE LEANNEC Pierre, membre du Syndicat d'Eau du Morbihan - PLAT Dominique, Maire de St Armel - PILLET Gérard, Maire de Pluvigner - LE DELEZIR Ronan, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - COLLOMB Ludovic, membre du SIAEP de Rhuy - GALLO Anne Conseillère régionale de Bretagne

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

LE DRESSAY Yves, représentant la CA du Morbihan - LE BERRIGAUD Paul, représentant le CRC Bretagne Sud - SERRE Jacques, Membre de la fédération d'association de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) - BURBAN Jean, représentant l'UDAF du Morbihan

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

ROGER BUYS Frédérique, représentant la DDTM du Morbihan - SALIN Richard, représentant la MISEN du Morbihan - SIOU Yvon, représentant l'AELB.

Pouvoirs**Collège des Elus :**

PIERRE Gérard, Conseiller départemental donne pouvoir à GASTINE Roland - DUMOULIN Jean, Maire d'Auray donne pouvoir à LE DELEZIR Ronan - JAFFRE Lucien, adjoint au Maire de Vannes donne pouvoir à BERTHOLOM Denis - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE donne pouvoir à GOASMAT Bruno - QUESTEL Yves, Maire de Theix-Noyal donne pouvoir à LE BODO Pierre

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

ROCHE François, administrateur Eaux et rivières de Bretagne donne pouvoir à SERRE Jacques - CLAUDEL Patrick, Union des Associations de Navigateurs du Morbihan donne pouvoir à BURBAN Jean

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

La DREAL Bretagne donne pouvoir à la DDTM (ROGER-BUYS Frédérique) - l'ONEMA donne pouvoir à la MISEN (SALAUN Richard)

Etaient Excusés**Collège des Elus :**

BOULANGER Xavier Pierre, Vice-Président de Vannes Agglo - JAFFRE Lucien, Adjoint au Maire de Vannes - LE BRETON Marie-José, conseillère départementale du Morbihan - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE - PIERRE Gérard, Conseiller départemental - QUESTEL Yves, Maire de Theix-Noyal

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

CLAUDEL Patrick, UNAN du Morbihan - ROCHE François, Eau et rivières de Bretagne

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

COLL Thibault, représentant la DREAL Bretagne - MILOUX Guy, représentant l'ONEMA

Etaient également présents :

BLONDEL Xavier, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - CADORET Lionel, Mairie de Plescop - CHAUVIERE Romain, Chef du service de l'eau, CD56 - DANIEL Jérémy, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - D'HARDIVILLE Céline, CDPMEM du Morbihan - DESBOIS Pierre, DEA Ville de Vannes - GUEHO Valérie, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - JALLIFFIER Pierre, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - JEHANNO Françoise, Directrice du Syndicat d'Eau du Morbihan - MORVANT Loïc, CCI du Morbihan - QUEMENER Catherine, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - RUAUD Pascal, Directeur du SIAEP de Rhuy - VALETTE Béatrice, Conseil régional de Bretagne - VINCENT Véronique, Chambre d'Agriculture du Morbihan

Accueil des participants

Le Président, Yves Bleunven, ouvre la séance et remercie le Lycée de Kerplouz pour son accueil.

Secrétaire de séance : Loïc LE TRIONNAIRE, conseiller communautaire de Vannes Agglo

I. Approbation du CR de la séance du 03/11/2015 et approbation de l'Ordre du jour de la séance

Le Président propose de valider le compte rendu de la séance du 03/11/2015 et d'approuver l'ordre du jour de la séance.

Le compte rendu ainsi que l'ordre du jour de la séance sont adoptés à l'unanimité.

Le Président propose d'évoquer en dernier la présentation du contenu des scénarios alternatifs, pas d'objection.

II – Délibérations

Le Président propose la présentation des deux observatoires des zones humides et des cours d'eau, d'y consacrer un temps d'échanges, puis de mettre au vote les deux délibérations. Il invite Jérémy Daniel à présenter les deux démarches.

CLE – 2016 – 1 : Observatoire des zones humides – Validation de la méthodologie et validation des inventaires

Observatoire des zones humides et des cours d'eau

L'objectif est de créer un référentiel cartographique unique et harmonisé à l'échelle du SAGE pour les zones humides et un pour les cours d'eau. Les inventaires communaux ont été collectés et agrégés dans des couches SIG (1 zones humides et 1 cours d'eau). Ce travail a été réalisé en régie suite aux calages méthodologiques en groupe de travail (représentants techniques SMLS, SMRE, PNR, CD56, Vannes agglo). Suite à leur diffusion auprès de divers acteurs (DDTM, Forum des marais atlantiques, Agence de l'eau, IGN), ces états des connaissances pourront être valorisés (urbanisme, aménagement, gestion de la ressource en eau, biodiversité...). Ils seront également mis à disposition sur une plateforme informatique multithématiques (GéoBretagne) conformément aux dispositions de la directive Inspire du 14 mars 2007 (2007/2/CE).

► Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (Cf. *annexe 1*).

Les principales remarques ont porté sur les points suivants :

1. L'association des acteurs aux inventaires communaux

Pour répondre aux interrogations de Mme Vincent et MM. Le Dressay et Serre, la participation des agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, des associations environnementales aux groupes de travail communaux a été vérifiée. M. Blondel rappelle que cela constitue un critère de la méthodologie.

2. La qualité et la révision des inventaires

L'évaluation des inventaires ne porte pas sur leur qualité intrinsèque et leur exhaustivité mais sur le processus méthodologique mis en œuvre lors de leur réalisation (inventaire selon cahier des charges, suivi par groupe de travail, validation par délibération du conseil municipal...). Seuls les critères relatifs à la robustesse de la méthode mise en œuvre diffèrent entre zones humides et cours d'eau.

M. Salin rappelle que, dans le cadre de l'instruction des PLU, l'Etat tient compte des mêmes critères. La validation des inventaires relève d'une décision communale, la CLE n'est appelée à donner qu'un avis.

Les inventaires ne seront pas révisés en fonction de la note obtenue, mais en fonction des besoins des communes (révision PLU...). La situation est hétérogène sur le périmètre du SAGE selon la base réglementaire utilisée pour les zones humides (avant 2008, 2008 ou après 2008) et les critères retenus pour les cours d'eau (ONEMA, SAGE Blavet, SAGE Vilaine...). La police de l'eau a donné un avis sur la méthodologie utilisée, a participé aux réunions de lancement et de restitution, a vérifié la validation communale et le passage en CLE pour avis.

Les échanges ont porté sur les intérêts respectifs des méthodologies n° 2 et 3.

M. Siou souligne que les inventaires ne sont pas exhaustifs. Il s'agit de mettre à disposition des acteurs les informations les plus précises vis-à-vis d'enjeux opérationnels (élaboration/révision PLU...).

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau :

→ Valide la méthodologie n° 3, basée sur un indice de robustesse de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de chaque inventaire des zones humides

→ Donne un avis favorable aux inventaires des zones humides du territoire sur la base de l'indice de robustesse de la méthodologie de leur réalisation et leur bancarisation

→ Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

CLE – 2016 – 2 : Observatoire des cours d'eau – Validation de la méthodologie et validation des inventaires

Les deux observatoires ayant été présentés concomitamment, cf. supra les échanges sur l'observatoire des zones humides.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau :

→ Valide la méthodologie n° 3 de réalisation des inventaires cours d'eau, basée sur un indice de robustesse de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de chaque inventaire

→ Donne un avis favorable aux inventaires des cours d'eau du territoire sur la base de l'indice de robustesse de la méthodologie de leur réalisation et leur bancarisation

→ Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

CLE – 2016 – 3 : Position de la CLE vis-à-vis de l'étude d'acceptabilité sur la Ria d'Étel

Le Président rappelle le contexte : suite à la sollicitation de Vannes agglo à propos de la réalisation d'une étude acceptabilité des milieux récepteurs du Golfe du Morbihan, la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO) a sollicité la CLE du SAGE pour la réalisation d'une étude équivalente sur la Ria d'Étel (courrier du 24-02-2015). La finalité est d'évaluer la capacité d'accueil des communes au regard des équipements en assainissement collectif. L'étude serait valorisée dans le SCOT du Pays de Lorient (en cours de révision).

Lors de la CLE du 03-11-2015, le sujet a été évoqué en « information ». Une délibération avait été envisagée pour en entériner ou pas le portage par le SAGE et le cas échéant assurer son financement en 2016 (étalement des études dans le temps / au plafond budgétaire annuel fixé pour le SAGE).

Depuis, le contexte a évolué. AQTA a engagé une étude de faisabilité et d'acceptabilité pour les stations d'épuration de Loéal-Mendon, Landaul et Landévant.

► Le support de présentation est annexé au présent compte rendu (Cf. annexe 1).

Le Président rapporte la demande d'AQTA transmise ce jour par mail :

«La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a engagé une étude de faisabilité concernant les stations d'épuration de Landaul, Landévant et Locoal-Mendon incluant l'étude d'acceptabilité. Des simulations de dispersions ont pris en compte les rejets actuels et futurs, intégrant les communes de Nostang et de Ste Hélène en réponse à la demande des services de la Police de l'Eau. Aussi, il convient d'acter la réalisation de cette étude et de prévoir, le cas échéant, l'engagement des prestations complémentaires afin de répondre aux besoins du SAGE et de la CCBBO ».

Mme Audic rappelle que l'étude en cours répond à une commande des services de l'Etat. M. Chauvière précise que l'étude correspond aux besoins d'AQTA pour les 3 communes (Locoal-Mendon, Landaul et Landévant). A l'étude d'acceptabilité est associée une étude courantologique, mais cette dernière ne couvre pas l'intégralité du bassin versant de la Ria d'Etel comme cela avait été évoqué à plusieurs reprises. La police de l'eau, le CD 56 et le SMRE ont été conviés au groupe de travail assurant son suivi, pas le SAGE.

Ensuite les échanges ont porté sur le choix du maître d'ouvrage (AQTA, SMLS pour le SAGE) de l'étude complémentaire nécessaire pour avoir le pendant de l'étude réalisée sur le golfe du Morbihan. In fine, il est proposé un portage par le SAGE dans un souci de cohérence.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau :

→ Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour compléter l'étude portée par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

→ Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

III – Informations

Le président propose que la présentation sur le contenu des scénarios alternatifs soit évoquée en dernier.

▶ [Le support de présentation est annexé au présent compte rendu \(Cf. annexe 1\)](#)

Adhésion au CRESEB – Modification de la convention constitutive

Le Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (CRESEB) est un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) facilitant le partage de connaissances et la mise en place de projets collaboratifs entre les acteurs des territoires (Bassins versants, SAGE) et les acteurs scientifiques (Inra, BRGM, Ifremer, EHESP, Agrocampus Ouest, Universités de Rennes 1 et 2, UBO, UBS).

Il a pour vocation de produire des outils d'aide à la décision utiles pour la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation de la ressource.

Les membres de la CLE sont informés des changements intervenus dans le fonctionnement du GIS (nouvelle répartition des compétences entre le Conseil de groupement et le bureau, élargissement de la liste des partenaires privilégiés, durée du GIS portée de 4 à 6 ans...).

Projets financés au titre du POI 2015

En 2011, le Conseil régional a mis en place une nouvelle procédure d'instruction des demandes de subvention dans le domaine de l'eau : le programme opérationnel d'investissement (POI). Auparavant les demandes étaient instruites au fur et à mesure de leur dépôt. Cette procédure POI a été mise en œuvre de 2012 à 2013 (centralisation des demandes d'aides financières par les SAGE, hiérarchisation des dossiers par la CLE – *CLE du SAGE GMRE refusant de procéder à une quelconque hiérarchisation*).

Puis des adaptations ont été apportées à la procédure en 2014 : suppression des enveloppes financières par territoire (130 000 € / SAGE GMRE) ; dépôt des demandes d'aides directement auprès du CR ; Priorisation des demandes / objectifs de bon état des masses d'eau...

En 2015, sur les 3 dossiers présentés, aucun n'a été retenu :

- commune de Nostang (travaux sur la STEP : amélioration du circuit hydraulique – 36 950 € ht) ;
- commune d'Auray (réalisation de bassins pluviaux sur le BV du Reclus / risque d'inondations – 123 500 € ht) ;
- commune de Séné (travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif – 500 000 € ht).

Point sur l'avancement des études complémentaires

Etude de modélisation du phénomène algues vertes sur vasières dans le Golfe du Morbihan

Lors de l'élaboration du diagnostic du SAGE (2014-2015), la CLE a décidé d'engager cette étude, laquelle vise un double objectif :

- Déterminer la contribution des différentes sources d'apports (part relative des cours d'eau, du relargage sédimentaire et des apports maritimes – Vilaine et Loire notamment),
- Etudier l'impact des différents scénarios de réduction des flux de nutriments.

Elle est réalisée par le CEVA (Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues) avec l'appui technique du SMLS. La modélisation s'appuie sur 2 années de référence : 2012 (à partir des données extraites de l'étude réalisée sur le Littoral Atlantique) et 2015 (sur la base des données consolidées par le biais de prospections de terrain du CEVA et du SMLS).

Les résultats de la modélisation effectuée à partir des données de 2012 ont été présentés au groupe de travail le 02 février dernier. La méthode de travail pour la simulation 2015 a été calée à cette occasion. Depuis, le SMLS a transmis au CEVA les données nécessaires à la modélisation 2015 (données débits, données des suivis physico-chimiques des eaux).

► Une nouvelle réunion du groupe de travail ad hoc est prévue en mai-juin 2016 pour présenter les résultats de la simulation 2015 et les scénarii de réduction des flux d'azote (printemps-été).

Le Président évoque la saisine du conseil scientifique de l'environnement du Morbihan, saisine répondant au souhait d'une expertise scientifique complémentaire.

Etude d'acceptabilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'assainissement collectif sur le Golfe du Morbihan

Le SMLS – en tant que structure porteuse du SAGE - a été sollicité par Vannes Agglo pour porter une étude relative à l'acceptabilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'assainissement collectif. La zone d'étude couvre le seul golfe du Morbihan. Pour anticiper les orientations de développement du futur SCoT, cette étude doit identifier les contraintes actuelles et futures liées à l'assainissement collectif. Concrètement, il s'agit de :

1. Dresser l'état des lieux des acteurs et infrastructures en matière d'assainissement collectif et d'établir l'impact cumulé des rejets urbains sur la capacité du milieu récepteur ;
2. Déterminer, à l'horizon 2030, les flux admissibles (et concentrations résultantes) pour satisfaire les exigences réglementaires vis-à-vis de la Directive cadre sur l'eau (DCE) et le maintien des usages sensibles en zone littorale.

Un groupe de travail a été constitué afin de caler le cahier des charges et suivre l'étude. Cette dernière a été engagée en septembre 2015 par le bureau d'études SAFEGE. Sa restitution finale est prévue au cours du 1^{er} semestre 2016.

Depuis son installation le 18 mars 2015, le groupe de travail a été réuni à 3 reprises :

→ GT du 29 septembre 2015 : présentation de la méthodologie de l'étude et point sur les données à collecter auprès des maîtres d'ouvrages des équipements d'assainissement collectif, des services de l'Etat et autres partenaires (phase 1 : bilan des connaissances) ;

→ GT du 09 décembre 2015 : point sur la collecte de données et échanges sur la méthode de travail de la phase 2, portant sur la détermination des flux admissibles dans les eaux de transition et eaux littorales ;

→ GT du 25 février 2016 : restitution de la phase 1 et calage des éléments utilisés pour la modélisation en phase 2.

► *Le groupe de travail dédié à cette étude doit se réunir en avril/mai (présentation de la modélisation par le bureau d'études ACTIMAR et validation de la méthode ; présentation des 1^{er} résultats de l'acceptabilité des cours d'eau).*

Présentation du contenu des scénarios alternatifs

Le Président invite Yann Le Bihen et Jacques Marrec, du bureau d'études SCE, à présenter le travail de synthèse sur les scénarios avec les objectifs et les axes de mesures afin d'enregistrer les remarques des membres de la CLE.

Cette présentation intègre les propositions d'objectifs et de moyens émanant des participants de l'intercommission du 24-11-2015. Il est rappelé qu'il s'agit d'un état des réflexions, les choix devront être faits lors de la prochaine CLE.

► [Le support de présentation est annexé au présent compte rendu \(Cf. annexe 1\)](#)

Enjeu gouvernance de l'eau

Les principales remarques ont porté sur :

- La prise en compte des eaux pluviales, sont-elles intégrées ou pas dans la problématique assainissement. Vis-à-vis de l'enjeu bactériologique, nécessité d'une action cohérente sur les eaux usées et les eaux pluviales. M. Serre pense que ce serait une erreur monumentale de ne pas prendre en considération les eaux pluviales dans le SAGE. Pour M. Chauvière, le SAGE pourrait intervenir sur les eaux pluviales et la protection contre les inondations, compétences orphelines quand les acteurs sont bien identifiés pour d'autres thèmes (AEP, AC, ANC). M. Desbois rappelle qu'actuellement cette compétence est associée à la gestion de la voirie.
- Pour Mme Jéhanno, la proposition d'un ambassadeur de l'eau est prématurée au stade actuel des réflexions (quels thèmes concernés : grand et/ou petit cycle de l'eau...).
- Vis-à-vis des SAGE environnants il vaut mieux parler dialogue que de cohérence, chacun ayant ses spécificités.
- M. Marrec précise qu'il y a encore un débat d'experts sur ce qui compose la compétence Assainissement (eaux pluviales intégrées ou pas).
- La plupart des acteurs s'entendent pour dire que localement sur le territoire du SAGE GMRE, au regard de l'enjeu bactériologique, des interventions coordonnées et cohérentes semblent nécessaires.
- M. Chauvière précise concernant l'axe 2 (cohérence InterSAGE), que les orientations sont propres à chaque SAGE (choix de CLE) mais qu'un dialogue est nécessaire entre SAGE limitrophes pour une meilleure cohérence.

Enjeu qualité des eaux douces et littorales

Thème azote :

Avant d'envisager des objectifs chiffrés, il faut attendre les résultats de l'étude réalisée par le CEVA.

L'axe 4 est reprecisé et vise l'installation en bio ou en système économe en intrants.

M. Le Dressay estime que ce n'est pas le rôle du SAGE de flécher des acquisitions foncières vers certains systèmes (bio...). Le SCOT est le bon niveau pour la maîtrise foncière. Les SCOT intègrent la problématique foncière (M. Le Bodo). M. Serre considère que certains systèmes sont plus favorables à la qualité de l'eau et devraient être privilégiés. Mme Vincent rappelle que les cédants et preneurs sont mis en relation dans les opérations d'aménagements fonciers. C'est un des rôles de la SAFER.

Thème phosphore :

Mme Jéhanno trouve dangereuse la proposition de curer les plans d'eau / problématique cyanobactéries. Il vaut mieux trouver un équilibre entre actions préventives et curatives. Tous les plans d'eau sont eutrophes à cause de la charge interne. Le curage n'améliore que temporairement la situation. M. Desbois rappelle que l'étang de Noyal a été curé dans le passé et ne présente pas de problèmes de cyanobactéries. Les coûts des curages sont sous-estimés pour Mme Jéhanno et M. Siou. Le fléchage des actions sur les producteurs AEP est discuté. M. Chauvière propose de globaliser les axes, l'enjeu est sanitaire et concerne tous les usages : AEP, pêche, loisirs aquatiques...

Thème micropolluants :

Il semble difficile de parler de maîtrise compte tenu de la méconnaissance dans ce domaine (M. Chauvière).

Thème pesticides :

L'étang de Noyaldo doit être considéré au regard de la problématique pesticides (Mme Roger-Buys). La carte de l'emprise doit le faire apparaître comme captage prioritaire. M. Le Dressay souligne l'insuffisance des financements / MAEC, pour parvenir à mobiliser efficacement les agriculteurs. M. Jalliffier précise que le budget du projet de PAEC du SMLS a été réduit de près de 2/3 pour 2016 (360 000 € au lieu de 985 000 €), idem pour le SMRE.

Thème bactériologie :

SCE rappelle que la CLE va devoir choisir un scénario qui correspond à des niveaux d'ambitions différents. S1 donne des priorités selon le classement de chaque zone conchylicole et de pêche à pied et S2 cible toutes les communes littorales quelque soit le classement. La carte des emprises ne semble pas assez claire.

Pour M. Marrec (SCE), il faut faire travailler ensemble les techniciens de l'assainissement et les techniciens de bassins versants (grand cycle de l'eau). Les rejets des bateaux de plaisance sont évoqués. Les navires à passagers seraient aux normes et ne poseraient pas de problèmes. Quelle pourrait être la contribution du SAGE, les services de l'Etat sont compétents sur les plans d'eau. M. Bleunven informe les membres de la CLE de la mise en place d'un groupe de travail « qualité de l'eau » commun entre le SMVM et le SAGE.

Vis-à-vis des réseaux d'eaux usées, la fiabilisation doit porter sur l'intrusion d'eaux parasites (par temps sec). Pour les eaux pluviales, il vaut mieux considérer la maîtrise de leur impact.

Enjeu qualité des milieux aquatiques

Thème hydromorphologie : Pas de remarque / 2 scénarios proposés

Thème continuité écologique : M. Serre privilégie le 2d scénario, incluant les petits cours d'eau considérés comme importants pour les poissons migrateurs.

Thème zones humides :

L'abandon des zones humides est un sujet à explorer, notamment l'abandon des zones humides rétro-littorales, problématique pour les communes (M. Le Délézir). Pour M. Le Dressay, il ne faut pas revenir sur celles remblayées et/ou drainées dans le passé et exploitées depuis longtemps. M. Salin rappelle leur classement au PLU (AZH – NZH), lequel n'implique ni protection supplémentaire ni gestion.

Pour M. Serre les mesures de compensation permettent de tricher avec la loi qui impose leur protection.

Si on considère des zones humides stratégiques, il faut identifier les enveloppes (définir des critères pour les délimiter) et ensuite prévoir les mesures de protection supplémentaire, et de restauration et/ou gestion (M. Chauvière).

L'observatoire des zones humides / cours d'eau pourrait être l'outil qui permettrait de faire ce travail d'identification (par croisement avec d'autres référentiels...)

L'intitulé de l'axe 5 n'est pas clair : préserver les zones humides contre le risque de submersion marine (M. Chauvière). Il s'agirait plutôt de suivre l'évolution des marais rétro-littoraux au regard des risques de submersion. La priorité est mise sur la sécurité des personnes et des biens, les espaces naturels sont moins prioritaires.

Thème têtes de bassin versant : Il faudrait adapter les critères au contexte local.

Enjeu quantité

Thème adéquation besoins-ressources :

Mme Jéhanno s'interroge sur la plus value du SAGE sur les aspects besoins (schémas directeurs en place, efforts faits pour améliorer le rendement des réseaux, coordination des acteurs AEP / ressources disponibles...). Le périmètre du SAGE est dépendant de ressources extérieures et le restera à l'avenir (cf. schéma de sécurisation EDM, état des lieux et diagnostics du SAGE) car il n'y a pas de nouvelles ressources superficielles mobilisables à hauteur des besoins (petits côtières), en dehors de la carrière de Lisquit identifiée en secours. Le terme adéquation besoins-ressources pourrait laisser penser qu'on recherche « l'autonomie », ce qui est impossible. Les acteurs sont peu nombreux (EDM et ville de Vannes) et travaillent déjà conjointement. La plus-value d'une coordination à l'échelle du SAGE pose question.

Par ailleurs, les données existent (volumes prélevés, consommation, besoins et prospectives ...) au travers des RPQS et des schémas. Leur vocation est très technique, et une vulgarisation serait nécessaire.

L'objectif est de ne pas accroître le déséquilibre, d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs afin d'optimiser les ressources « sous-exploitées » ou ayant des marges d'exploitation.

Le SAGE pourrait apporter une plus value quant à la connaissance des acteurs (Mme Valette). Des actions de communication déjà menées à différents niveaux (RPQS...), mais le sujet est très technique et il faut éviter le doublonnage. L'AEP appréhendée sous le prisme du changement climatique, de l'évolution de la population et des besoins nécessite une sécurisation de l'alimentation extérieure (Blavet, Vilaine).

M. Guernevé regrette que l'irrigation ne soit pas identifiée comme un enjeu local / besoins futurs des légumiers. M. Chauvière évoque les conséquences possibles du changement climatique sur la pluviométrie (intensité, répartition spatio-temporelle). M. Bleunven rappelle qu'il faudra continuer à alimenter les usines de transformation de légumes de plein champ. Les légumes restent intéressants comparés à l'élevage ou aux céréales.

L'orientation 7D du SDAGE est évoquée (faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par stockage hivernal).

Mme Roger-Buys précise que tous les SAGE autorisent, par exception, la création de retenues pour l'irrigation. La création de retenues collinaires n'est actuellement plus subventionnée.

Thème gestion des risques : De nombreux schémas directeurs d'eaux pluviales ont été établis mais les travaux ne sont pas souvent réalisés faute des budgets ad hoc.

L'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance Loïc LE TRIONNAIRE, Conseiller communautaire de Vannes Agglo	Le Président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel Yves BLEUNVEN
---	--